REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902894-20260223-2026_01-DE

Nombre de Membres en exercice : 8

Nombre de Membres présents : 5
Nombre de procurations : 0
Nombre de suffrages exprimés : 5
Vote pour : 5
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 12/02/2026

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, LE MENN Jean, MARTIN Isabelle, STROMBONI Paule.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES):

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES) : CONGARD Laurent, COULOMB Yannig, AUFFRET Arthur.

PROCURATION :

SECRETAIRE DE SÉANCE : STROMBONI Paule.

DELIBERATION N° 2026-01

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN STAGE PROFESSIONNEL A L'ETRANGER

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Corinne NICOLAS, étudiante en soins infirmiers à l'IFSI de Quimper.

Dans le cadre de son parcours d'études, elle va effectuer un stage au Maroc pour acquérir de nouvelles compétences mais le financement de son stage dont le montant est évalué à environ 2 000 € est entièrement à sa charge.

Monsieur le Maire propose de lui octroyer une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'accorder à Madame Corinne NICOLAS une subvention exceptionnelle de 200 € pour participer au financement de son stage professionnel au Maroc.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGARVAN (Finistère)